



DÉFINITIONS

T.P.S : Taxe (Canadienne) sur les Produits et Services (en 1995 cette taxe est de 7%).

T.V.Q : Taxe de Ventes du Québec (en 1995 cette taxe est de 6.5%).

Taxes municipales : Quand on est propriétaire d'un bâtiment, d'une maison ou d'un chalet on paye une taxe fixé par la municipalité (exemple : Montréal est une municipalité).

Taxes scolaires : Quand on est propriétaire d'un bâtiment, d'une maison ou d'un chalet on paye une taxe fixé par la commission scolaire de note municipalité.

Impôt fédéral et provincial : Quand on travaille, on déduit sur nos payes ces deux impôts.

La pension des invalides : Quand on est invalide pour la vie, on reçoit cette pension.

La pension du Canada : Quand on prend notre retraite nous pouvons toucher cette pension.

R.R.Q : La Régie des Rentes du Québec. Quand on prend notre retraite nous pouvons retirer les Rentes du Québec. Cependant, tout le monde n'a pas droit aux Rentes du Québec. Il faut avoir



DÉFINITIONS (suites)

travaillé au moins un an.

Les allocations familiales : Si on a des enfants à charge qui on moins de 18 ans, on a droit à des allocations familiales.

C.S.S.T : La Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail du Québec. On a droit à la CSST quand on se blesse ou qu'on est malade à cause du travail.

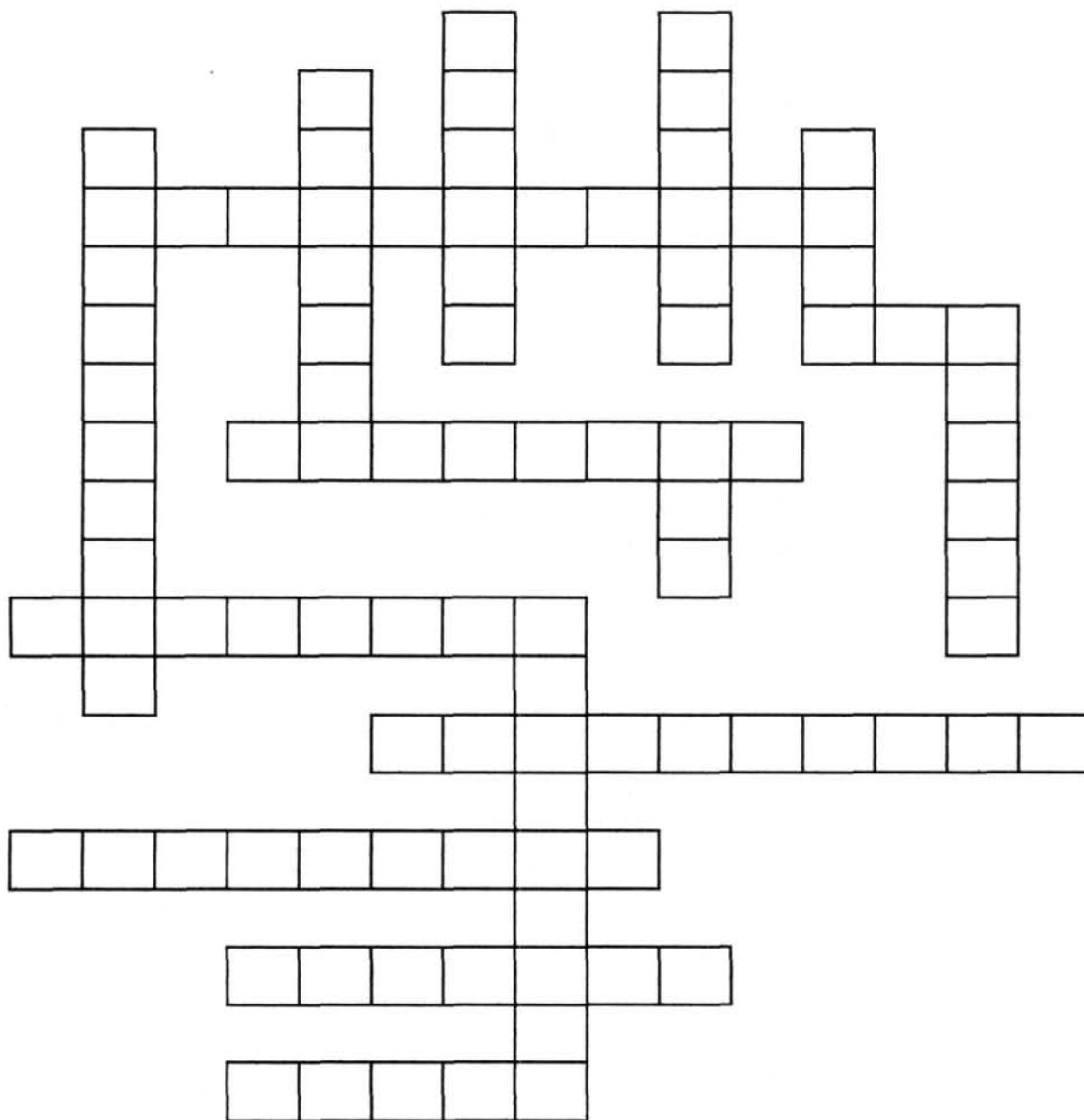
Assurance chômage : On a droit aux chômage quand on perd notre emploi et que nous avons travaillé assez de semaines pour en recevoir. En 1995, on recevait 55 % de notre salaire brut.

Le bien-être social : c'est quand on a aucun revenu on peut en faire la demande.

S.A.A.Q : La Société de l'Assurance Automobile du Québec

R.A.M.Q. : La Régie de l'Assurance Maladie du Québec

Place les mots au bas de la feuille dans les cases



TVQ

Canada

fédéral

scolaires

TPS

impôts

pensions

familiales

CSST

Québec

sécurité

provincial

taxes

chômage

municipal

allocations

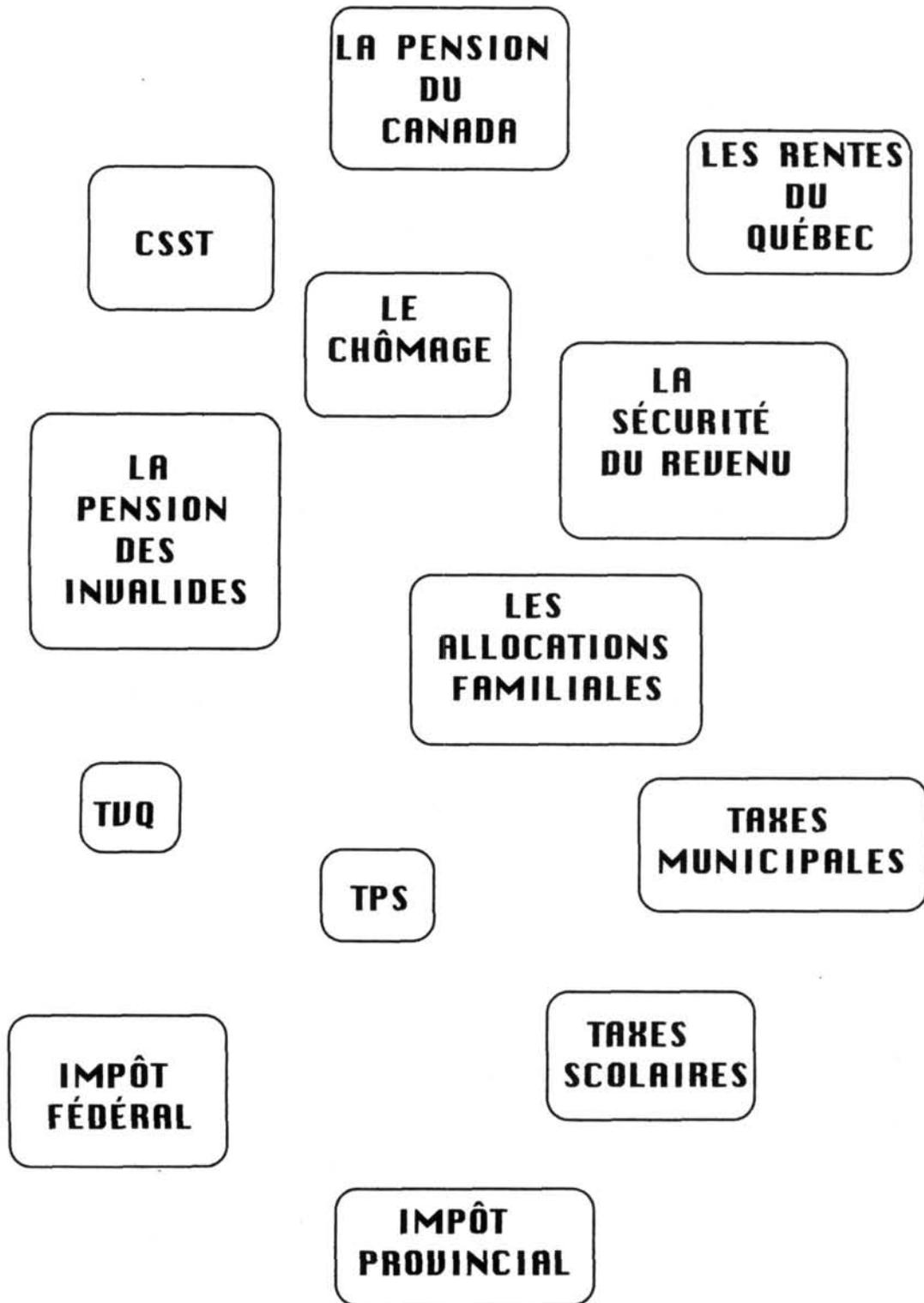
D'où viennent les chèques ?

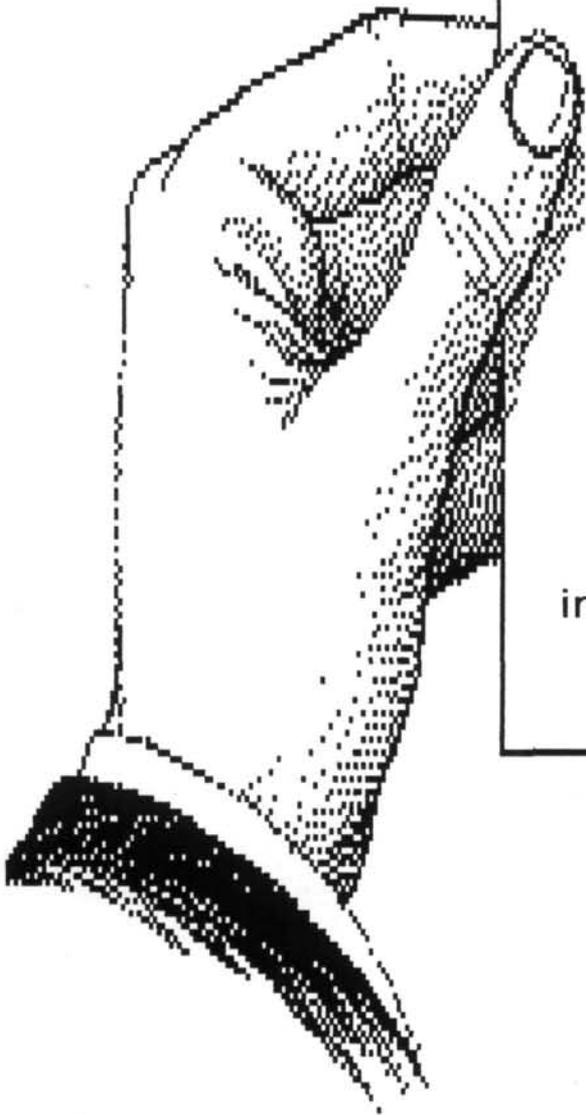
PLACE CES SEPT CHEQUES AU BON ENDROIT :

LA CSST, LA PENSION DU CANADA, LES RENTES DU QUÉBEC,
LE CHOMAGE, LA SÉCURITÉ DU REVENU, LES ALLOCATIONS
FAMILIALES, LA PENSION DES INVALIDES,

<u>CANADA</u>

<u>QUÉBEC</u>





Taxes et impôts

À qui doit-on payer ces taxes et impôts ?

TPS impôt fédéral

taxes municipales

TVQ

impôt provincial

taxes scolaires

PROVINCIAL

FÉDÉRAL

MUNICIPAL ET SCOLAIRE
